

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-oo0oo-

REÇU à la SOUS-PREFECTURE

le **23 DEC. 2021**

de **THIERS**

L'an **Deux Mille Vingt et Un** le **21 décembre** à Dix-Huit Heures,
le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni
en session ordinaire, salle polyvalente à Charnat
sous la présidence de Monsieur MAZELIER Vincent.

Date de convocation : 08/12/2021

PRESENTS : MMES GONINET L., TARTRY-LAVEST A.
MMS BARGOIN J., BLANCHOZ P., BRIVARY J.F.,
MMS DERBIAS J.L. DUROHANY D., DURUPT S.,
MMS GARMIS F., GIRARD J.B., MAZELIER V.,
MMS ORCIERE T., ROUVIDANT J.L.

POUVOIRS : MME GRENIER M.C à M. DERBIAS J.L.
M. MAURIN D. à M. ROUVIDANT J.L.

OBJET : Déclaration d'Utilité Publique (DUP)- Site Bassinet-Etude environnementale Dossier Loi sur l'Eau

Monsieur le Président présente au Comité syndical le projet de l'étude concernant l'enquête publique pour la régularisation administrative du champ captant de Bassinet.

Cette étude a été dressé par la société Cabinet Merlin qui s'est vu confier la rédaction et le suivi de l'instruction du dossier de la déclaration au titre de la police de l'eau (article L214-1 et suivants le code l'environnement) pour :

- la création de deux puits de captage
- la réalisation du dossier préparatoire à la consultation de l'hydrogéologue agréé
- la constitution de l'enquête publique et parcellaire.

Suivant le mémoire explicatif et estimatif dont il donne lecture au Comité, cette enquête permettra la création de deux forages supplémentaires au sein du champ captant existant de Bassinet permettant :

- de renforcer la capacité de production de ce site,
- de sécuriser l'alimentation en eau potable,
- de veiller à une protection sanitaire et anti-intrusion.

Le Comité syndical après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Président et examiné le dossier présenté et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le dossier projet relatif à l'étude précitée, dressé par la société Cabinet Merlin dont le montant du DUP s'élève à 19 565 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches utiles à une exécution des travaux

Certifié exécutoire,
Reçue en sous préfecture le :

Publié le :

23 DEC. 2021
24 DEC. 2021



Le Président,

Vincent MAZELIER

Pour extrait conforme.
Le Président,

Vincent MAZELIER



.../...